



République Française

ARRETE N° 2023-051

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

**Commune de VALBONNAIS,
Chemin de la Sauzerie**

LE MAIRE

VU le code de la route,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la voirie routière,
VU la loi 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83.8 du 07 Janvier 1983,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU les dommages occasionnés sur le chemin de la Sauzerie par les intempéries,

ARRETE

Article 1 – Le chemin de la Sauzerie (secteur du Pont du Prêtre) est temporairement fermé à toute circulation jusqu'à sa réparation.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valbonnais, le 4 décembre 2023
Gilbert MAUGIRON,
Maire



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de commune ci-dessus désignée.
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

